



Bulletin Officiel

N° 3733 Mercredi 24 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION 2

قرار عقوبة 3

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA
SOCIETE «MODERN LEASING» 4

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 » 5-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- ARABIA SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Collège du Conseil du Marché Financier érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion du 28 octobre 2010, d'infliger les sanctions disciplinaires suivantes:

- à l'encontre de la « Société Internationale d'Intermédiation et de Conseil en Finance et Investissement - SICOFI » en la personne de son représentant légal: **l'interdiction totale de toutes les activités relatives à l'intermédiation en bourse pendant trois mois** et ce, pour avoir inobservé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation interne, au traitement des ordres de bourse et à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières;
- et à l'encontre de Monsieur Foued DAHMAN, en sa qualité de directeur général de la société « SICOFI »: **l'interdiction totale de toutes les activités relatives à l'intermédiation en bourse pendant six mois** et ce, pour avoir manqué à son obligation de veiller au respect par la société « SICOFI » de dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation interne, au traitement des ordres de bourse et à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Dans le but de sauvegarder les intérêts de la clientèle de la « SICOFI » et du marché, le Collège du Conseil du Marché Financier réuni le 3 novembre 2010 a désigné, après avis de l'association des intermédiaires en bourse, la société d'intermédiation en bourse « Amen INVEST », à l'effet d'assurer l'expédition des affaires courantes au siège de la société « SICOFI » et ce, durant la période de la sanction infligée à la société.

Les décisions sus-indiquées du Collège du Conseil du Marché Financier prendront effet à partir du 22 novembre 2010.

بلاغ من هيئة السوق المالية

قرّر مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 28 أكتوبر 2010 كمجلس تأديب، تسليط العقوبات التأديبية التالية:

- على شركة الوساطة بالبورصة "الشركة العالمية للوساطة والإرشاد المالي والاستثمار" (سيكوفي) في شخص ممثّلها القانوني : **التوقيف الكلي لمدة ثلاثة أشهر عن ممارسة كل الأنشطة المتعلقة بالوساطة بالبورصة**، وذلك من أجل خرق أحكام قانونية وترتيبية تتعلق بالتنظيم الداخلي وبمعالجة أوامر البورصة وبمسك وإدارة حسابات الأوراق المالية ؛

- وعلى السيد فؤاد دحمان بوصفه المدير العام لشركة "سيكوفي" : **التوقيف الكلي لمدة ستة أشهر عن ممارسة كل الأنشطة المتعلقة بالوساطة بالبورصة**، وذلك من أجل إخلاله بواجب الحرص على إحترام شركة "سيكوفي" لأحكام قانونية وترتيبية تتعلق بالتنظيم الداخلي وبمعالجة أوامر البورصة وبمسك وإدارة حسابات الأوراق المالية.

وحفاظا على مصالح حرفاء شركة "سيكوفي" والسوق، عيّن مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 3 نوفمبر 2010، بعد أخذ رأي جمعية الوسطاء بالبورصة، شركة الوساطة بالبورصة "الأمان للاستثمار" للقيام بالأعمال الجارية بمقر شركة "سيكوفي" وذلك مدة العقوبة المسلطة على الشركة المعنية.

ويسري مفعول قرارات مجلس هيئة السوق المالية المشار إليها أعلاه ابتداء من تاريخ 22 نوفمبر 2010.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'augmentation de capital par l'émission de **1 000 000** actions nouvelles de la société «Modern Leasing» ouverte du lundi 25 octobre 2010 au lundi 08 novembre 2010, a été clôturée.
2. A partir du lundi 15 novembre 2010, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Modern Leasing» et les 1 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 000 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars. Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Modern Leasing» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit:

Intermédiaire	Quantité Retenue	Nombre d'ordres Retenus	Quantité attribuée				Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
UFI	82 076	540	2 634	1 362	4 166		8 162
TSI	1 712 154	1 335	11 852	42 885	7 645		62 382
CCF	159 632	203		4 098	1 330		5 428
AFC	2 088 324	622	19 096	53 069	2 897		75 062
CGI	485 063	328		12 500	1 614		14 114
BNA Capitaux	2 070 531	1 163	34 098	49 501	7 090		90 689
AMEN Invest	983 493	2 301	35 757	18 170	17 408		71 335
MAC SA	2 521 221	2 240	65 943	55 216	15 714		136 873
SOFIGES	790 426	1 860	1 082	19 019	13 193		33 294
Tunisie Valeurs	2 120 924	3 341	19 220	48 068	21 912		89 200
MAXULA Bourse	698 251	1 412	14 987	14 442	10 236		39 665
SICOFI	5 194	194		21	1 538		1 559
BIATCapital	600 048	320		15 990	1 542		17 532
UBCI Finance	231 643	98	12 399	4 037	595		17 031
ATTIJARI INTER	1 793 471	3 136	8 524	43 986	22 735		75 245
SBT	24 666	33		533	158		691
INI	4 720	50			400		400
SCIF	556 039	510		14 749	3 068		17 817
SIFIB BH	660 111	921	10 958	8 877	3 392	50 000	73 227
FINA CORP	1 787 169	156	1 456	48 604	264		50 324
CGF	1 221 588	1 045	15 496	29 697	6 832		52 025
BEST Invest	87 580	332		1 899	2 388		4 287
AXIS	813 368	587	46 498	13 277	3 883		63 658
Total	21 497 692	22 727	300 000	500 000	150 000	50 000	1 000 000

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 19 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 août 2010 d'émettre un emprunt obligataire de 35 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2010-2 ».

Montant : 35 000 000 de dinars divisé en 350 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année n-1 au mois d'Octobre de l'année n.
- 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2010, qui est égale à 4,3317%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3317%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de **7 ans avec deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2010-2».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,463 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/12/2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/12/2010** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/12/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Décembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu respectivement le **30/12/2011** et le **30/12/2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **30/12/2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **10/01/2011** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **10/01/2011**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire

- Suite -

«ATL 2010-2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/10/2010.

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0719** en date du **24 novembre 2010**, du document de référence « ATL 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-008** en date du **9 juillet 2010** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **24 novembre 2010 sous le n° 10-008/A003** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL, Ennour Building, Centre Urbain Nord –1082– Mahragène ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC - intermédiaire en Bourse, 4 Rue 7036 El Menzah IV –1004– Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,695%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,703%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,710%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,717%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,724%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,734%	996,886
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,738%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,778%	1 014,591
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,849%	1 002,828
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,891%	1 031,467
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,928%	1 077,898
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,945%	1 106,602
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,987%	1 074,378
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,892
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,279
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,479
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,391
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,831

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,821	134,835		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,719	11,720		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,209	1,210		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,486	32,489		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,641	44,646		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,980	168,759		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	703,897	703,338		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	145,230	144,624		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,819	133,459		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,887	118,699		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,856	117,641		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	114,241	113,849		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,992	98,857		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 291,223	1 290,812		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 237,350	2 249,541		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	125,653	125,352		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,206	124,292		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,758	1 148,567		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,112	132,357		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,809	167,606		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,300	15,320		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 871,823	5 869,615		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 640,046	6 637,835		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,368	2,417		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,882	1,907		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,234	1,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,805	107,816
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,111	104,121
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,713	104,723
30	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,616	102,627
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,408	103,419
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,730	106,740
33	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,497	103,508
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSET'S MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,560	103,571
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET'S MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,711	103,722
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,565	105,575
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,513	102,524
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,907	103,917
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,670	103,680
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,058	106,068
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,756	105,766
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,330	102,338
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,577	102,586
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,960	103,970
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,052	102,063
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,808	105,817
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,816	103,827
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,341	102,351
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,201	104,211
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,414	104,425
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,660	101,669

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,498	10,499
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,647	103,657
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,638	101,705
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,886	76,762
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,435	160,825
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 618,602	1 614,996
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	117,913	114,871
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	121,006	120,967
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	99,712	99,436
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,724	16,699
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,078	284,093
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,488	53,364
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 330,638	2 329,175
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,399	81,252
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,386	59,304
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,753	104,604
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,118	115,983
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,412	113,129

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,760	11,753
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,854	12,829
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,030	16,991
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,679	17,620
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,677	12,654
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	135,750	135,326
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,105	136,008
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,189	130,113
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,430	21,400

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,554	102,611
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,277	107,388
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	155,134	154,904
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,471	10,511
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,394	126,848
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,534	117,705
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,975	186,050
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,383	162,548
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,688	139,735
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 035,025	11 031,675
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,731	198,026
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,960	110,881
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 491,805	1 490,480
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,056	108,642
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,557	110,429

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ARABIA SICAV**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « Arabia SICAV», tels que re-flétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 Septembre 2010, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 Septembre 2010, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 857 101, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 85 707, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « Arabia Sicav » au 30 Septembre 2010.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 425 000, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au 30 Septembre 2010, 21.93 % des actifs.
- 3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au 30 Septembre 2010, 8.46 % des actifs nets.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samia BELHADJ

ARABIA SICAV**ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**BILAN****ARRETE AU 30/09/2010****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 532 398	3 837 274	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	656 070	391 965	268 363
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	786 182	2 000 000	1 529 230
b- Disponibilités	535 761	189 109	570 510
AC3- Créances d'exploitation	416 217	156 146	9 472
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	7 926 629	6 574 494	6 711 536
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	69 527	66 137	59 079
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	69 527	66 137	59 079
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	7 771 394	6 431 360	6 578 955
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs			
b- Sommes distribuables de l'exercice	85 707	76 997	73 503
ACTIF NET	7 857 101	6 508 358	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 926 629	6 574 494	6 711 536

ARABIA SICAV

ANNEXE II

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 30/09/2010

(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	5 584	100 858	14 047	98 360	98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 526	11 664	4 360	13 639	17 247
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	18 641	66 259	27 775	41 159	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	29 750	178 781	46 182	153 159	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	26 025	78 580	23 459	64 539	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 725	100 201	22 722	88 620	81 272
PR 3- Autres produits					8 897
CH 2- Autres charges	5 308	15 214	4 604	13 515	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	120	720	566	1 892	1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-1 462	85 707	18 685	76 997	73 503
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259
- Frais de négociation	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables	688	18 506		43 742	43 744
- régularisation du sommes distribuables					
- Droit d'entrée	99	2 893		4 949	4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	290 662	1 006 374	321 523	1 138 568	1 282 667

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2010

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610
b- Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259
d- Frais de négociation de titres	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-73 503		-93 543	-93 543
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
- Capital	9 102	271 772		450 665	450 665
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		688	18 506		100 631
- Régularisation des sommes distribuables	120	720	566	2 458	2 458
- Droits d' entrée	99	2 893		4 949	4 949
b- Rachats					
- Capital		0		-1 721	-1 721
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice					-56 889
- Régularisation des sommes distribuables				-566	-566
- Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET		299 763	1 204 644	321 523	1 493 968
AN 4- <u>ACTIF NET</u>	6 652 457				
a- en début d'exercice	7 557 338	7 857 101	6 186 835	5 014 389	5 014 389
b- en fin d'exercice	7 857 101		6 508 358	6 508 358	6 652 457
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>	94 588				
a- en début d'exercice	98 392	98 523	94 588	86 674	86 674
b- en fin d'exercice	98 523		94 588	94 588	94 588
	31				
VALEUR LIQUIDATIVE		79.749	79.749	68.807	68.807
	20.78%				
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4.18%	14.49%	5.88%	20.78%	23.42%

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 Mars 1994 n° 280

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêté au 30/09/2010

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 5 532 398 DT contre 3 837 274 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE

ARRETE AU 30/09/2010

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES					
ADWYA	69 200	491 805	497 963	6.28%	0.63%
ASSAD	57 000	635 248	727 206	9.17%	0.52%
ATTIJARI Bank	15 500	344 281	368 156	4.64%	0.05%
BT	1 000	10 133	13 468	0.17%	0.00%
BTE	8 500	210 003	259 259	3.27%	0.85%
CIMENTS DE BIZERTE	95 000	905 983	661 960	8.35%	0.22%
ENNAKL	47 000	786 942	625 335	7.89%	0.16%
SFBT	20 000	248 197	270 620	3.41%	0.03%
SPDIT	19 615	102 961	162 805	2.05%	0.07%
TINVEST	1 475	0	12 036	0.15%	0.15%
TL	2 875	69 933	105 403	1.33%	0.04%
TPR	65 000	279 985	396 500	5.00%	0.18%
UIB	35 500	726 748	766 481	9.67%	0.20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	88 936	1.12%	0.37%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	40 441	0.51%	3.40%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	11 693	0.15%	1.36%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	524 137	6.61%	1.00%
TOTAL	441 034	5 287 922	5 532 398	69.80%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2010/1	3 810	381 000	383 224	4.83%	0.48%
CIL2005/1	1 500	90 000	94 860	1.20%	1.00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	165 642	2.09%	4.00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 344	0.16%	0.20%
TOTAL	9 510	643 000	656 070	8.28%	
PLACEMENTS MONETAIRES		750 000	786 182	9.92%	
DISPONIBILITES		532 855	535 761	6.76%	
Créances d'exploitation		416 217	416 217	5.25%	
TOTAL GENERAL		6 879 993	7 926 629	100%	

AC4-Note sur les autres actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, les intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 3 trimestres 2010 ARABIA SICAV a encaissé 14 762 DT d'intérêts.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

PR1-Note sur les revenus des Obligations et Valeurs assimilées

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
- Revenu des Actions	98 092	89 637
-Revenu des titres OPCVM	2 766	8 723
-Revenus des obligations	11 664	13 639
-Revenus des autres Valeurs		
TOTAL	112 522	111 999

PR2-Notes sur les Revenus des placements monétaires

-Revenu des autres Placements monétaires	51497	41 159
-Autres revenus	14 762	
TOTAL	66 259	41 159

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3 ème trimestre de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2010

- Montant	7 470 168
- Nombre de titres	98 392
- Nombre d'actionnaires	33

Souscriptions réalisées

- Montant	9 102
- Nombre de titres émis	131
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

- Montant	
- Nombre de titres rachetés	
- Nombre d'actionnaires sortants	

Autres effets s/capital

- Plus ou moins Values/ cession de titres	499 546
- Régularisation des sommes non distribuables	688
- Variation des plus ou moins Values potentielle /titres	- 197 448
- Frais de négociation	- 10 761
- Droit d'entrée	99

Capital au 30/09/2010

- Montant	7 771 394
- Nombre de titres	98 523
- Nombre d'actionnaires	34

CP2--Note sur les sommes distribuables

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Résultats distribuables	85 707	76 997
4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Revenus des placements	178 781	153 159
Charge de gestion des placements	78 580	64 539
Revenu net des placements	100 201	88 620
Autres charges	15 214	13 515
Résultat d'exploitation	84 987	75 105
Régularisation du résultat d'exploitation	7 20	1 892
Sommes distribuables de la période	85 707	76 997
Frais de négociation	- 27 777	- 12 612
Variation des plus values potentielles /titres	- 231 168	634 599
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 158 213	390 893
Régularisation des sommes non distribuables	18 506	43 742
Droit d'entrée	2 893	4 949
Résultat net de la période	1 006 374	1138 568
Nombre d'Actions	98 523	94 588
Résultat par Action	10,215	12 ,037

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	du 01/01/2010 Au 30/09/2010 64 317	du 01/01/2009 au 01/09/ 2009 50 164
---------------------------------	---	--

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB	du 01/01/2010 Au 30/09/2010 883	du 01/01/2009 au 01/09/ 2009 883
--------------------------------	--	---